



Conseil économique et social

Distr. générale
8 avril 2015
Français
Original : anglais

Session de 2015

21 juillet 2014-22 juillet 2015

Point 5 c) de l'ordre du jour

Débat de haut niveau: examen ministériel annuel

Lettre datée du 1^{er} avril 2015, adressée au Président du Conseil économique et social par le Chargé d'affaires par intérim de la Mission permanente des Philippines auprès des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le rapport national des Philippines sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs arrêtés sur le plan international, notamment les objectifs du Millénaire pour le développement, en vue de l'examen ministériel annuel qui aura lieu durant le débat de haut niveau de la session de 2015 du Conseil économique et social (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document du Conseil économique et social, au titre du point 5 c) de l'ordre du jour.

Le Chargé d'affaires par intérim
(Signé) Julio C. Dery



**Lettre datée du 1^{er} avril 2015, adressée au Président
du Conseil économique et social par le Chargé d'affaires
par intérim de la Mission permanente des Philippines
auprès de l'Organisation
des Nations Unies**

**Rapport national des Philippines sur les progrès accomplis
dans la réalisation des objectifs arrêtés sur le plan international,
notamment les objectifs du Millénaire pour le développement**

Résumé

Le présent rapport national décrit les résultats obtenus, les difficultés rencontrées, les enseignements tirés, les bonnes pratiques et les recommandations formulées par les Philippines dans le cadre de son entreprise de réalisation des objectifs du Millénaire. Il a été élaboré à l'issue de consultations avec des agences gouvernementales, le monde universitaire, des institutions de recherche, des organisations de la société civile et l'équipe de pays des Nations Unies.

Les Philippines sont également en bonne voie d'atteindre les cibles suivantes : a) Rendre l'enseignement primaire universel; b) permettre aux filles de s'instruire; c) réduire la mortalité infantile et la mortalité des enfants de moins de 5 ans; d) inverser la progression du paludisme; e) améliorer les taux de dépistage et de guérison de la tuberculose; et f) augmenter la proportion de foyers ayant accès à l'eau potable.

Cependant, les Philippines sont en retard dans les domaines suivants : a) la pauvreté; b) l'enseignement primaire, et en particulier le taux d'achèvement dans ce dernier; c) l'égalité des sexes, notamment la participation des femmes à la vie politique, et la sous-représentation des garçons dans l'enseignement primaire et secondaire; d) la mortalité maternelle; 5) l'accès aux services de santé procréative; et f) le VIH/sida.

Il est assez probable que la pauvreté de revenu pourra être réduite de moitié en 2015. Les Philippines devraient également atteindre la cible consistant à rendre l'enseignement primaire universel, étant donné que des ressources plus importantes sont investies dans le secteur de l'éducation pour remédier aux pénuries de salles de classe, d'enseignants et de manuels scolaires.

En ce qui concerne la problématique hommes-femmes, les garçons sont sous-représentés dans l'enseignement primaire et secondaire, comme indiqué ci-dessus, et leurs taux de survie et d'achèvement sont moins bons que ceux des filles. Le rapport montre également que les femmes sont plus nombreuses à s'inscrire dans l'enseignement tertiaire et qu'en matière d'alphabétisation fonctionnelle, il existe une grande disparité entre hommes et femmes, à l'avantage de ces dernières.

Dans le domaine de la santé, les taux de mortalité infantile et de mortalité des enfants de moins de 5 ans ont été considérablement réduits et les cibles fixées seront vraisemblablement atteintes d'ici 2015. Cependant, la progression du taux de mortalité maternelle indique qu'il est peu probable que le pays atteigne la cible de 52 décès pour 100 000 naissances vivantes. Les taux de morbidité et de mortalité associés au paludisme se sont améliorés, comme le prouve le fait que le nombre de

provinces où la maladie a été éradiquée est passé de 13 seulement en 2004 à 27 en 2012. De même, les taux d'incidence, de prévalence et de mortalité associés à la tuberculose ont considérablement diminué, bien que la tuberculose soit toujours l'une des premières causes de morbidité et de mortalité dans le pays. Par ailleurs, le nombre de nouvelles infections au VIH a augmenté, bien que son taux de prévalence soit toujours inférieur à 1 %.

Des cibles associées aux objectifs du Millénaire pour le développement ont pu être atteintes grâce à la mise en place de dispositifs institutionnels clairs, à l'adoption de politiques favorables en matière de planification du développement, de programmation des investissements, de transposition au niveau local des objectifs, de financement et de mécanismes de contrôle, au lancement de programmes et de projets visant à soutenir la réalisation des objectifs du Millénaire (comme le programme de transfert monétaire assorti de conditions, le programme de prestation globale et intégrée de services sociaux ou programme KALAHI-CIDSS, la prise en charge universelle des soins de santé et le programme K à 12) et à la participation active de diverses parties prenantes.

La réalisation des objectifs est toutefois entravée par l'existence de mesures contradictoires et redondantes; par les lacunes dans l'application et le suivi au niveau local; par la lenteur des progrès dans l'action visant à instaurer une croissance profitant à tous; par les inégalités entre zones urbaines et zones rurales; par les limites en termes de données disponibles; et par les catastrophes naturelles et les catastrophes provoquées par l'homme.

Au moment où la communauté mondiale prépare la transition entre les objectifs du Millénaire pour le développement et les objectifs de développement durable, les Philippines ont défini un principe global qui régit leur action en matière de développement durable : « Une vie de prospérité, de paix, de justice et de dignité pour chaque Philippin ». Le cadre de travail proposé en matière de développement durable repose sur trois objectifs nationaux de développement lesquels découlent eux-mêmes des piliers du développement durable, qui se renforcent mutuellement : croissance économique, développement social et stabilité environnementale. Ce cadre s'attache à intégrer les préoccupations environnementales, sociales et économiques à tous les niveaux des processus de planification et de mise en œuvre des activités, en vue de la satisfaction des besoins basiques des populations, de l'amélioration des conditions de vie, de la protection de l'environnement et des ressources naturelles, l'objectif ultime étant d'offrir un avenir équitable, prospère et sûr à tous les Philippins.

I. Application des stratégies et politiques de développement nationales

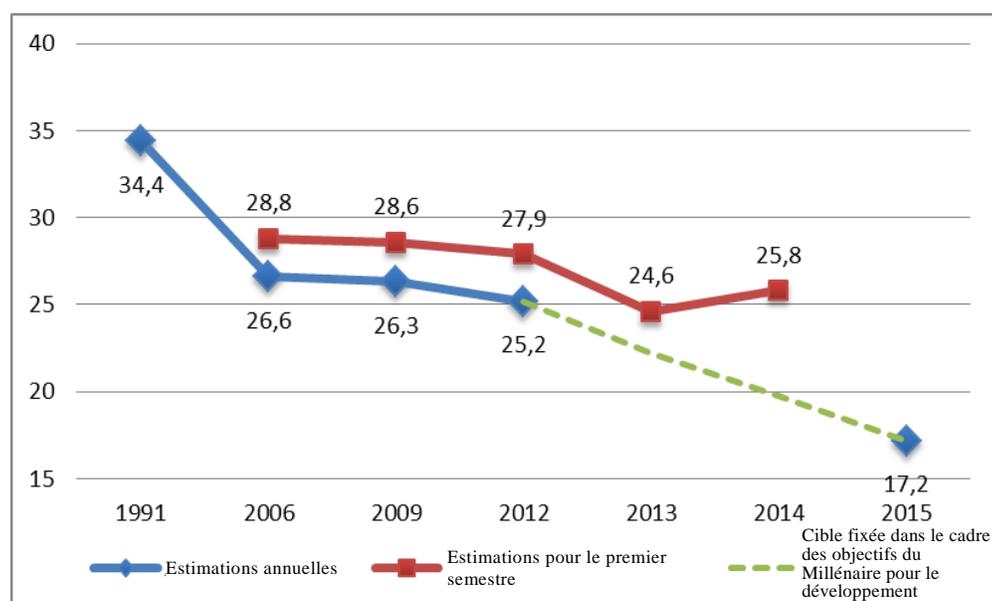
A. Rythme des progrès

1. Objectif 1 : réduire l'extrême pauvreté et la faim

1. Pour atteindre la cible associée à cet objectif, il faut réduire à 17,2 % le pourcentage de la population vivant dans la pauvreté. Entre 2009 et 2012, l'incidence annuelle de la pauvreté a légèrement diminué, comme le montre la ligne bleue dans la figure 1. En utilisant les estimations pour le premier semestre (ligne rouge), on constate qu'alors que la pauvreté a diminué entre 2006 et 2014, il y a eu une augmentation de 1,7 point de pourcentage entre 2013 et 2014, qui s'explique par la hausse des prix à la consommation observée l'année dernière et par les conséquences du supertyphon Yolanda, connu par le reste du monde sous le nom de Haiyan.

Figure I

Incidence de la pauvreté dans la population (1991-2014)



Source : Bureau national de la statistique.

2. Les plus récentes estimations annuelles, qui datent de 2009, montrent que si l'on considère l'ensemble des neuf secteurs économiques de base des Philippines, c'est dans celui de la pêche que l'on trouve le plus fort taux de pauvreté (41,4 %), soit le même niveau qu'en 2006. Les pêcheurs sont suivis par les agriculteurs et les enfants (groupes pour lesquels les taux de pauvreté s'établissent à 36,7 % et 35,1 % respectivement). Entre 2006 et 2009, l'incidence de la pauvreté a progressé dans quatre secteurs de base : les jeunes et les migrants et les travailleurs du secteur formel, avec une augmentation d'un point de pourcentage; et les enfants et les habitants des zones urbaines, avec 0,3 point de pourcentage pour ces deux groupes.

3. Entre 1990 et 2014, le ratio emploi-population est resté stable, et compris entre 59 et 60 %. Cela peut s'expliquer par la persistance d'un problème d'inadéquation entre les compétences recherchées et celles disponibles, l'existence d'emplois peu qualifiés et la pénurie de possibilités d'emplois.

4. Le nombre d'enfants de moins de cinq ans souffrant d'insuffisance pondérale a diminué entre 2011 et 2013, passant de 20,2 % à 19,9 %. Cependant, un enfant sur quatre est mal nourri dans les cinq régions suivantes : la région autonome musulmane de Mindanao (26,2 %), l'est des Visayas (25,7 %); Bicol (25,3 %); la péninsule de Zamboanga (25,2 %) et dans la région dite SOCCSKSARGEN (25,1 %).

2. Objectif 2 : rendre l'enseignement primaire universel

5. Au cours des dernières années, l'accès à l'école élémentaire s'est amélioré aux Philippines : 14,5 millions d'enfants au total étaient inscrits dans l'enseignement primaire au cours de l'année scolaire 2012-2013, dont 91 % dans des écoles publiques, grâce à une politique nationale qui a rendu l'école élémentaire gratuite et obligatoire. Après un net déclin entre 2001 et 2006, le taux net d'inscription à l'école élémentaire, indicateur clef permettant de mesurer l'accès à l'enseignement primaire, a progressé de façon constante, passant de 83,2 % pendant l'année scolaire 2006-2007 à 95,2 % pendant l'année scolaire 2012-2013.

6. Malgré ce progrès, il reste beaucoup à faire pour améliorer l'efficacité interne de l'école élémentaire, comme l'indiquent le taux de survie et le taux d'achèvement par cohorte. Néanmoins, malgré quelques fluctuations, ces deux taux se sont dans l'ensemble améliorés depuis l'année scolaire 1991-1992. L'évolution récente de la situation et les réformes cruciales entreprises dans le secteur de l'enseignement primaire aux Philippines devraient à long terme permettre d'aider à atteindre la cible fixée par les objectifs du Millénaire en matière d'éducation.

3. Objectif 3 : promouvoir l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes

7. Le pourcentage de filles inscrites à l'école élémentaire est toujours resté supérieur à celui des garçons entre 1999 et 2011; cela a aussi été le cas dans l'enseignement secondaire entre 1996 et 2012. D'après les données relatives à la période 1996-2012, les taux de survie et d'achèvement sont également plus importants s'agissant des filles, ce qui suggère que les filles sont plus susceptibles de rester à l'école et d'achever leur cursus. Les données concernant la période comprise entre l'année scolaire 2000-2001 et l'année scolaire 2011-2012 montrent par ailleurs, de façon constante, que les femmes sont plus nombreuses à s'inscrire dans l'enseignement tertiaire.

8. Si en termes d'alphabétisation de base l'écart entre hommes et femmes est peu significatif – le taux des femmes était supérieur d'un point de pourcentage seulement en 2008 – l'écart est important en ce qui concerne l'alphabétisation fonctionnelle, toujours à l'avantage des femmes.

9. Les femmes sont devenues plus visible sur la scène politique, comme le montre le fait que le nombre d'élues à des mandats législatifs et de femmes occupant des postes dans les administrations locales n'a cessé de progresser. Bien qu'il s'agisse d'une évolution positive, les données montrent que les postes électifs

reviennent toujours largement aux hommes. Dans certains cas, les femmes élues sont une extension d'un homme, qu'elles soient épouses, filles ou mères.

4. Objectif 3 : réduire la mortalité des enfants de moins de 5 ans

10. Les cibles relatives au taux de mortalité infantile et au taux de mortalité des enfants de moins de 5 ans demeurent atteignables d'ici 2015. Ces taux ont continué à diminuer entre 2006 et 2013. Le nombre de décès infantiles a diminué, passant de 24 pour 1000 naissances vivantes en 2006 à 23 en 2013; le nombre de décès d'enfants de moins de 5 ans est passé de 32 pour 1000 naissances vivantes à 31 en 2013.

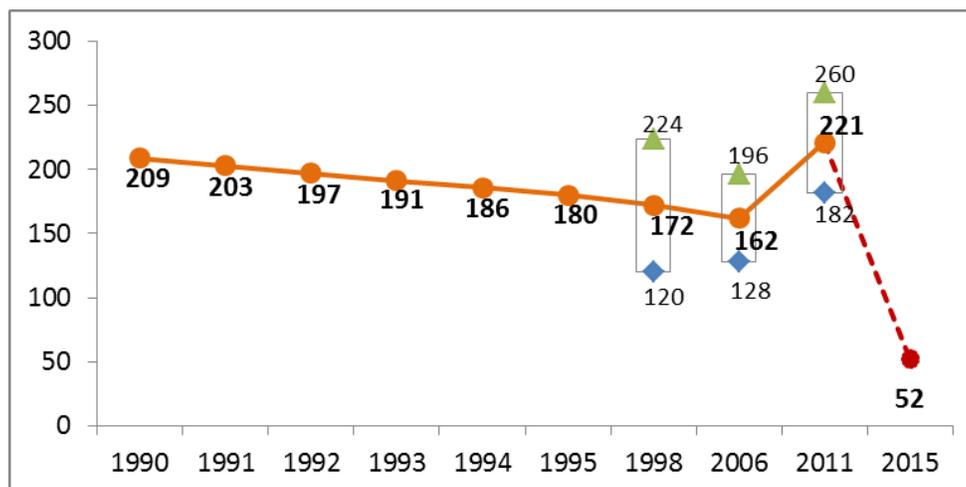
11. On constate qu'entre 2001 et 2011, la mortalité infantile a plus concerné les enfants de sexe masculin et vivant en milieu rural que les enfants de sexe féminin et les enfants vivant en milieu urbain. Le manque d'accès aux structures et aux services continue d'entraver la réalisation de l'objectif, étant donné que la prise en charge sanitaire des enfants reste problématique dans les régions éloignées.

5. Objectif 5: améliorer la santé maternelle

12. Le taux de mortalité maternelle a diminué : on est passé de 209 décès pour 100 000 naissances vivantes en 1990 à 172 en 1998 et à 162 en 2006. Ce taux a toutefois augmenté en 2011, année où il a atteint le chiffre de 221 décès pour 100 000 naissances vivantes. Bien que la différence entre les chiffres de 2006 et de 2011 ne soit pas significative sur le plan statistique (voir figure II), l'observation précédente, selon laquelle le pays n'est pas en bonne voie de réaliser l'objectif 5, reste valable.

Figure II

Taux de mortalité maternelle, 1990-2015



Source : Conseil national de coordination statistique (1990-1995), et enquêtes démographiques nationales, enquêtes sur la démographie et la santé à l'échelon national, enquêtes sur la planification familiale, enquêtes sur la santé dans la cellule familiale et Bureau national de la statistique.

13. La cible relative à l'universalité de l'accès aux services de santé procréative est également peu susceptible d'être atteinte, comme l'indique le taux de prévalence de la contraception chez les femmes mariées (15-49 ans): ce dernier a certes augmenté, passant de 48,9 % en 2011 à 55,1 % en 2013, mais on reste loin de la cible fixée par l'objectif, à savoir 63 %. Il est crucial d'accélérer l'application de la loi relative à la parentalité responsable et à la santé procréative, non seulement pour améliorer les résultats concernant les cibles associées à l'objectif 5, mais également pour donner aux femmes les moyens de faire des choix en toute connaissance de cause.

6. Objectif 6 : combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies

14. *VIH/sida*. La progression du nombre de nouvelles infections au VIH est désormais rapide. Au cours du seul mois de décembre 2014, il y a eu 509 nouvelles personnes séropositives, ce qui représente une augmentation de 42 % par rapport à la même période l'année dernière. Entre 1984 et 2014, 2 049 cas de sida ont été signalés, dont 1744, soit 85 %, concernaient des hommes. Dans 96 % des cas (soit 1 967 cas), les personnes ont été infectées par voie sexuelle : 890 lors de relations avec une personne de même sexe, 657 lors de relations hétérosexuelles et 420 dans le cadre de relations avec des personnes des deux sexes. Les personnes infectées étaient âgées de 1 à 81 ans, l'âge moyen s'établissant à 32 ans.

15. *Paludisme*. Le taux de morbidité a diminué, passant de 123 cas pour 100 000 personnes en 1990 à 7,9 cas en 2013; le taux de mortalité dû au paludisme a lui aussi diminué : 1,5 décès en 1990 à 0,01 en 2013. En 2012, la maladie avait été totalement éradiquée dans 27 provinces, contre 13 seulement en 2004.

16. *Tuberculose*. La tuberculose est toujours l'une des premières causes de morbidité et de mortalité dans le pays. Son taux de prévalence a augmenté, passant de 393 cas pour 100 000 personnes en 1990 à 438 en 2013. Le taux de mortalité associé à cette maladie a en revanche diminué, passant de 58 décès pour 100 000 personnes en 1990 à 27 en 2013.

7. Objectif 7 : préserver l'environnement

17. *Couverture forestière*. La couverture forestière a diminué, passant de 23,9 % (soit 7 162 560 ha) de la surface terrestre totale du pays en 2003 à 22,8 % (soit 6 839 718 ha) en 2010. Ce phénomène s'explique par le fait que la consommation de produits forestiers (par exemple dans le cadre de l'agriculture itinérante sur brûlis, de la production de charbon et d'autres activités d'exploitation forestière) a été beaucoup plus importante que la reforestation entre 2003 et 2010.

18. *Qualité de l'air*. Lorsque les Philippines ont ratifié le Protocole de Montréal en 1991, le pays s'est engagé à réduire progressivement l'importation et la consommation de chlorofluorocarbones dans l'ensemble des secteurs. Étant donné que les Philippines ne sont ni un producteur ni un exportateur de chlorofluorocarbones ou d'autres substances appauvrissant la couche d'ozone, le respect du traité implique la réduction progressive des importations. Des résultats remarquables ont été obtenus en matière de réduction de la consommation de substances appauvrissant la couche d'ozone grâce à l'adoption d'un certain nombre de règlements et de mesures relatifs à l'amélioration de la qualité de l'air dans le pays, et notamment de la loi relative à la propreté de l'air, en 1999.

19. *Biodiversité*. Le nombre de zones classées comme zones protégées (par exemple, les parcs naturels, les paysages terrestres/marins protégés, les monuments

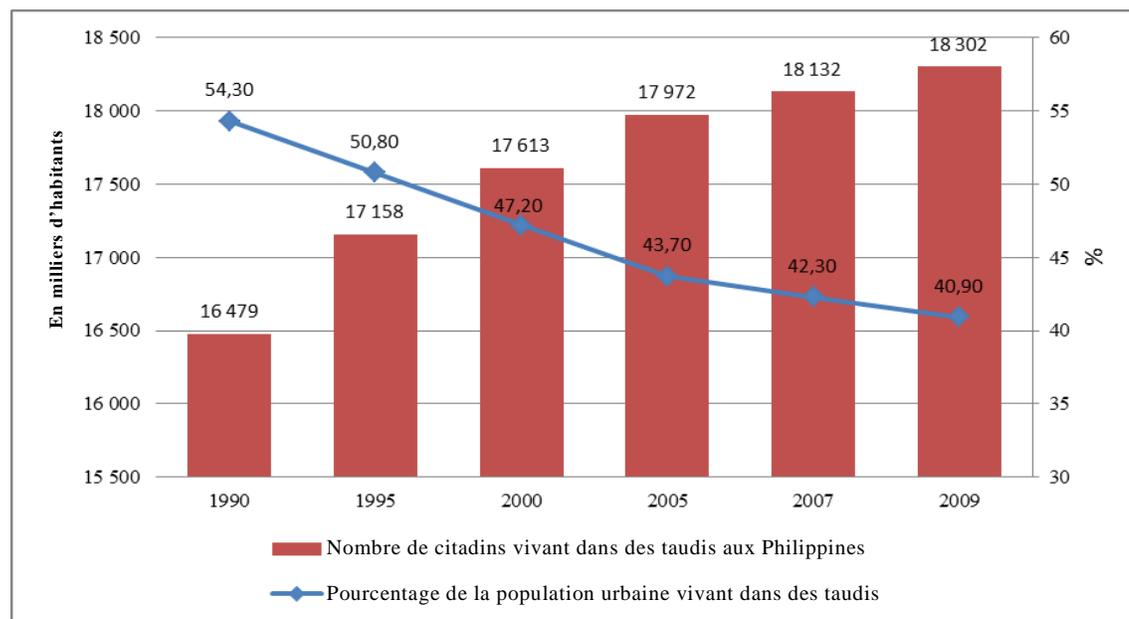
naturels, les réserves de ressources, les aires protégées pour la flore et la faune sauvages, les zones naturelles biotiques et les réserves marines) a également augmenté de façon continue, passant de 143 zones terrestres protégées (représentant au total 2,49 millions d'hectares, soit 8,5 % de la superficie totale du pays) en 1990 à 170 (représentant 4,07 millions d'hectares, soit 13,6 % de la superficie totale du pays) en 2014.

20. *Accès à l'eau potable et aux services d'assainissement.* La proportion de familles ayant accès à l'eau potable a augmenté de façon constante, passant de 73 % en 1990 à 83,8 % en 2013, ce qui laisse à penser qu'il y a une bonne probabilité d'atteindre la cible fixée, à savoir 86,5 %. Dans le même temps, le pourcentage de personnes disposant d'un accès à des toilettes hygiéniques¹ a nettement progressé, passant de 67,6 % en 1990 à 92,2 % en 2013, et dépassant ainsi largement la cible associée à l'objectif, soit 83,8 %.

21. *Habitants de taudis.* Le pourcentage estimatif de la population urbaine vivant dans des taudis aux Philippines a diminué, passant de 54,3 % en 1990 à 40,9 % en 2009 (voir figure III). Bien que ce pourcentage décline avec le temps, en chiffres absolus le phénomène a progressé de façon constante : on est passé de 16,47 millions de personnes vivant dans des taudis en 1991 à environ 18,30 millions en 2009.

Figure III

Population urbaine vivant dans des taudis (en milliers d'habitants et en pourcentage de la population urbaine), 1990-2009



Source : Programme des Nations Unies pour les établissements humains
 ONU-Habitat : *L'état des villes dans le monde 2012/2013 : prospérité des villes* (New York, Routledge, 2013).

¹ On considère hygiéniques les toilettes, qu'elles soient communes ou non, et les fosses fermées, par opposition aux fosses non fermées, aux systèmes suspendus ou fonctionnant avec des seaux et à l'absence totale de lieux d'aisance.

Objectif 8 : mettre en place un partenariat mondial pour le développement

22. Afin de poursuivre la mise en place d'un système commercial et financier ouvert, fondé sur des règles bien établies, prévisible et non-discriminatoire, les Philippines continuent à améliorer la compétitivité des industries en s'efforçant de créer un environnement économique favorable. D'après le *Rapport sur la compétitivité mondiale 2014-2015* (Genève, Forum économique mondial), les Philippines occupaient la 52^e sur 144 économies, soit 7 places de mieux que dans le classement de l'année précédente où elles étaient 59^e. Le pays n'a cessé de progresser dans le classement établi d'après l'Indice de compétitivité mondiale, enregistrant même la plus belle progression en gagnant 23 places depuis 2010. Les résultats suggèrent que les réformes menées au cours des quatre dernières années ont soutenu les bases économiques du pays.

B. Principales initiatives

23. Depuis l'adoption, en 2000, de la Déclaration du Millénaire, l'engagement manifeste et à tous les niveaux de l'ensemble du Gouvernement philippin s'est traduit par la mise en œuvre de nombreuses mesures et de nombreux programmes visant à favoriser la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement aux Philippines, entreprise qui a également bénéficié des efforts concertés des diverses parties prenantes (entreprises, société civile, collectivités/populations locales et partenaires de développement internationaux).

1. Qu'est-ce qui a fonctionné?

a) Des dispositifs institutionnels clairs

24. L'objectif de réalisation des objectifs du Millénaire par le pays bénéficie d'un soutien politique très marqué, comme l'illustre le fait qu'aussi bien le président philippin actuel que ses prédécesseurs ont pris la tête de plusieurs délégations nationales travaillant sur cette question et établi des rapports sur les progrès accomplis par les Philippines dans la réalisation des objectifs du Millénaire, en particulier pendant les séances de l'Assemblée générale de l'Organisation des Nations Unies.

25. Les objectifs du Millénaire pour le développement sont également au centre des débats de la politique générale tenus dans le cadre des réunions gouvernementales, comme les réunions entre les ministres et le Président, les réunions de groupes thématiques, en particulier celui chargé du développement humain et de la lutte contre la pauvreté, et les réunions de la Commission de développement social de l'Office national de l'économie et du développement. Le pouvoir législatif apporte également un soutien manifeste, qui s'est traduit par la création d'un comité spécial de la Chambre des représentants sur les objectifs du Millénaire pour le développement, qui s'emploie à contrôler l'action de la Chambre en ce qui concerne la réalisation des objectifs.

26. S'agissant de la coordination des programmes et des projets, le Comité multisectoriel sur les engagements internationaux en matière de développement, qui est un sous-comité de la Commission de développement social de l'Office national de l'économie et du développement, permet de suivre les progrès du pays ainsi que les efforts consentis par les diverses parties prenantes pour promouvoir la

réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement; il s'emploie également à contrôler, examiner et évaluer dans quelle mesure les Philippines tiennent les engagements qu'elles ont pris au cours de conférences internationales sur le thème du développement humain et social, et à établir des rapports à ce sujet. Dans sa résolution n°1 (série de 2003)² la Commission de développement social a désigné l'Office national de l'économie et du développement comme l'organisme chargé de coordonner et de suivre la réalisation des objectifs du Millénaire et a désigné un organisme référent pour chacune des thématiques associées aux objectifs du Millénaire pour le développement (voir tableau 1).

Tableau 1

**Organismes référents des Philippines, par thématique
en rapport avec les objectifs du Millénaire pour le développement**

| <i>Organisme</i> | <i>Thématique en rapport avec les objectifs du Millénaire pour le développement</i> |
|--|---|
| Commission nationale de lutte contre la pauvreté | Réduction de la pauvreté |
| Conseil de coordination du logement et du développement urbain | Logement et habitat |
| Ministère de la santé | Questions de santé, notamment l'accès à l'eau et aux services sanitaires |
| Conseil national de la nutrition | Faim et nutrition |
| Ministère de l'éducation | Enseignement primaire |
| Commission nationale de la condition de la femme | Égalité des sexes et autonomisation des femmes |
| Ministère de l'environnement et des ressources naturelles | Protection de l'environnement |
| Ministère de l'intérieur et des administrations locales | Transposition au niveau local des objectifs du Millénaire |
| Bureau national de la statistique (qui remplace désormais l'ancien Office national de la statistique et le Conseil national de coordination statistique) | Indicateurs/statistiques |
| Ministère du budget et de la gestion | Financement/budget |
| Ministère du commerce et de l'industrie; Ministère des finances | Partenariat mondial pour le développement |

² Intitulée « Élargir la composition du Comité multisectoriel sur les engagements internationaux en matière de développement humain, modifier la résolution n°1 (série de 1996) de la Commission du développement social ».

27. Afin de s'assurer de la disponibilité de données permettant de suivre les progrès accomplis dans sa résolution n°10 (série de 2004)³, le Conseil national de coordination statistique s'est attribué la responsabilité de la collecte des indicateurs relatifs aux objectifs concernant les Philippines et de la coordination de la production et de l'amélioration des statistiques relatives à ces objectifs. Cette résolution a également engagé tous les organismes et organes locaux de gouvernement concernés qui fournissent des données à produire et à présenter régulièrement et en temps voulu des statistiques exactes permettant de suivre l'évolution des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire. Le Conseil fournit des données et des estimations concernant la probabilité d'atteindre les cibles fixées au niveau national par l'intermédiaire du site Web baptisé Millennium Development Goals Watch. Par ailleurs, ses bureaux régionaux tiennent à jour des bases de données qui fournissent des statistiques régionales relatives aux objectifs du Millénaire, lesquelles sont utilisées dans le cadre de l'élaboration de politiques, de l'arrêt des domaines et mesures prioritaires et de l'établissement des rapports d'étape sur les objectifs du Millénaire.

28. Par l'intermédiaire de l'Office national de l'économie et du développement, le Gouvernement a élaboré cinq rapports d'étape sur les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire en 2003, 2005, 2007, 2010 et 2014. Établis en consultation avec diverses agences gouvernementales, le monde universitaire, des institutions de recherche, l'équipe de pays des Nations Unies et des organisations de la société civile, ces rapports présentaient les progrès accomplis en ce qui concerne chacun des objectifs du Millénaire, les difficultés rencontrées, et les mesures nécessaires pour veiller à ce que le pays puisse atteindre les objectifs fixés.

b) Mesures adoptées pour appuyer les objectifs du Millénaire

29. *Planification du développement.* Les objectifs du Millénaire pour le développement ont orienté l'élaboration de politiques et stratégies à moyen-terme, comme le Plan de développement à moyen terme des Philippines pour la période 2004-2010 ainsi que le Plan de développement des Philippines pour la période 2011-2016. Les objectifs ont par ailleurs été intégrés aux plans et budgets des divers secteurs et ont été explicitement pris en compte lors de l'exercice de hiérarchisation des programmes et projets à mettre en œuvre.

30. La révision à mi-parcours du Plan de développement des Philippines a mis en exergue les recommandations formulées dans le cinquième rapport d'étape des Philippines sur les objectifs du Millénaire, en soulignant qu'il importe de renforcer les moyens humains et de réduire les vulnérabilités afin d'offrir à tous des possibilités de développement équitables et de parvenir à instaurer une croissance économique rapide et durable. Cet ajustement a également mis en évidence l'importance du facteur géographique sur la qualité de vie en proposant d'adapter l'action gouvernementale dans trois catégories de provinces : celles comptant le plus grand nombre de pauvres; celles comptant la plus grande proportion de pauvres; et celles qui sont les plus vulnérables face à divers risques, et en particulier face aux catastrophes naturelles.

³ Intitulée « Adoption des indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement et invitation à fournir des données pour soutenir cette mesure ».

31. *Programmation des investissements.* Les programmes et projets mis en œuvre pour appuyer la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ont été inclus dans les plans d'investissement associés aux deux plans de développement susmentionnés, à savoir le Programme d'investissement à moyen terme des Philippines pour la période 2004-2010 et le Programme d'investissement public pour la période 2011-2016. L'Office national de l'économie et du développement suit les flux de l'aide publique au développement (APD) dans le pays, ce qui lui permet de recenser les projets appuyant les objectifs du Millénaire qui bénéficient d'une aide de l'étranger et d'en inclure la liste dans les rapports annuels examinant l'utilisation qui est faite de l'APD qui sont présentés au Parlement philippin.

32. *Transposition au niveau local des objectifs du Millénaire.* En sa qualité d'organisme chargé de superviser la transposition au niveau local des objectifs du Millénaire, le Ministère de l'intérieur et des administrations locales a publié en novembre 2004 la circulaire n°2004-152⁴, pour encourager les administrations locales à redoubler d'efforts dans la mise en œuvre des programmes, activités et projets, et à augmenter le budget alloué au titre des services sociaux de base qui appuient la réalisation des objectifs. Il a également fourni des orientations permettant d'établir des plans et des budgets axés sur la question de la pauvreté, et de réaliser un diagnostic et un suivi concernant la pauvreté locale, et encouragé à reproduire les bonnes pratiques qui tiennent compte des objectifs. Dans le but d'apporter une aide supplémentaire aux administrations locales, des outils, instruments et mécanismes promouvant la transposition des objectifs à l'échelle locale ont été élaborés et mis à leur disposition :

- Le menu présentant les options en matière de réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à l'intention des administrations locales: il suggère à ces administrations divers projets et activités concrets qu'elles pourraient mettre en œuvre pour atteindre les cibles associées aux objectifs du Millénaire
- Les modèles d'établissement des coûts liés à la transposition au niveau local des objectifs du Millénaire: ils aident les administrations locales à estimer le montant des investissements requis pour la mise en œuvre des programmes, activités et projets.
- Un recueil portant sur les bonnes pratiques en matière de gouvernance locale et la facilité qu'il y a à les adapter et à les reproduire. Il promeut et institutionnalise le partage et la reproduction des pratiques optimales et durables en matière de gouvernance locale et permet aux administrations locales d'améliorer le système de services de base qu'elles proposent à leurs administrés
- Le système de suivi et d'évaluation de l'action menée par les administrations locales pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement, qui vise à permettre de suivre la contribution des administrations locales à l'action globale menée dans ce domaine ainsi que les progrès accomplis à l'échelle locale dans la réalisation des objectifs et des initiatives connexes entreprises par les administrations locales.

⁴ Intitulée « Guide en vue de la transposition au niveau local des objectifs du Millénaire à l'intention des administrations locales ».

33. *Financement des objectifs du Millénaire pour le développement.* Dans le but de fournir des informations sur les ressources financières nécessaires pour appuyer la réalisation des objectifs du Millénaire d'ici 2015, en 2006 l'Office national de l'économie et du développement et le Programme des Nations Unies pour le développement ont commandé une étude⁵ qui analyse les fonds disponibles au niveau du gouvernement national et des administrations locales pour financer la lutte contre la pauvreté et l'action visant à rendre l'enseignement primaire universel, pour atteindre les objectifs fixés en matière de santé et pour améliorer l'accès à l'eau et aux services d'assainissement. Cette étude a permis de formuler des estimations relatives aux ressources nécessaires, aux ressources disponibles et au manque à combler en matière de financement pour pouvoir mettre en œuvre les programmes et projets associés pour la période 2007-2015, ainsi que des recommandations concernant les mesures à prendre pour trouver les financements manquants. L'étude a été actualisée en 2011 par l'Institut national des études sur le développement⁶, qui a souligné que le Gouvernement devait envisager l'imposition de nouvelles mesures fiscales si l'on voulait assainir les finances publiques sans sacrifier les financements servant à réaliser les objectifs du Millénaire et l'idéal d'une croissance profitant à tous.

34. Depuis 2006, les directives et procédures régissant l'élaboration des budgets nationaux et locaux formulées par le Ministère du budget et de la gestion mettent l'accent sur le financement des programmes, activités et projets liés aux objectifs du Millénaire. Ces objectifs ont également été considérés comme une priorité absolue lors de l'élaboration des plans de dépenses et des programmes des entités concernées, comme par exemple :

- Le cadre de dépenses de santé du Ministère de la santé, qui aligne le budget ministériel sur les priorités de politique générale à moyen terme, afin de garantir des financements pour l'ensemble des programmes de santé prioritaires au cours des années à venir;
- Le plan de dépense à moyen terme du Ministère de l'éducation pour la période 2012-2017, qui détaille le coût des investissements à réaliser pour remédier au manque de moyens nécessaires à la promotion d'un accès universel à une éducation de qualité;
- La stratégie budgétaire du Ministère de l'aide sociale et du développement consiste à accorder la priorité aux programmes liés au transfert monétaire assorti de conditions et au ciblage de foyers au niveau national;
- Par l'intermédiaire du Fonds pour les objectifs du Millénaire pour le développement⁷, le Ministère des finances a alloué la somme de 500 millions de pesos philippins pour financer des initiatives locales visant à réaliser les objectifs, et en particulier pour l'exécution des projets des municipalités de quatrième, cinquième et sixième classes. Il a aidé les administrations locales à

⁵ Intitulée : « Financer les objectifs du Millénaire pour le développement : le cas des Philippines ».

⁶ Document intitulé : « Financer les objectifs du Millénaire pour le développement et une croissance profitant à tous en période d'assainissement des finances publiques ».

⁷ Créé en application de la résolution n°04-12-22-2005 de l'Office du Fonds pour le développement municipal. Le Ministère de l'intérieur et des administrations locales et le Ministère des finances ont convenu de créer ensemble le Fonds pour les objectifs du Millénaire pour le développement en signant un mémorandum d'accord le 6 août 2007.

étendre et perfectionner les infrastructures sociales pour leur donner les moyens de fournir à leurs administrés des services de qualité et qui favorisent la réalisation des objectifs du Millénaire;

- Le programme de gestion des résultats du Département de l'intérieur et des administrations locales, qui est mené à bien grâce à un mécanisme de financement spécifique. Cela a permis d'inciter les administrations locales à mettre l'accent sur les résultats pour favoriser la mobilisation d'appuis financiers destinés à aider au démarrage et à la poursuite d'initiatives locales de développement économique visant à lutter contre la pauvreté dans leurs localités respectives.

35. Les bénéfices obtenus grâce à ces efforts se traduisent par l'augmentation des dépenses du gouvernement philippin consacrées aux services sociaux, qui sont passées de 278,3 milliards de pesos philippins en 2008 à 504,3 en 2012.

Tableau 2

Dépenses du gouvernement philippin consacrées aux services sociaux 2008-2012

(En milliards de pesos philippins)

| Année | 2008 | 2009 | 2010 | 2011 | 2012 |
|----------|-------|-------|-------|-------|-------|
| Dépenses | 278,3 | 310,0 | 306,0 | 408,1 | 504,3 |

Source : Ministère du budget et de la gestion, budget des dépenses et des sources de financement, 2008-2012.

36. *Suivi des objectifs du Millénaire pour le développement.* Afin de produire des données permettant de dresser un tableau de la pauvreté à l'échelon local et de planifier les activités en la matière, et étant donné l'importance d'établir des points de référence et de suivre les progrès accomplis au niveau local, on a mis au point le Système de suivi des indicateurs fondamentaux de pauvreté à l'échelon local. Reposant sur l'utilisation de 14 indicateurs fondamentaux, il permet de planifier les activités et de suivre les progrès accomplis dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement à l'échelon local. En outre, le Ministère de l'intérieur et des administrations locales et la Commission nationale de lutte contre la pauvreté ont mis en place le Système de suivi à l'échelon local, outil de collecte de données relatives à la situation locale et qui fourniront une base factuelle à la planification, à la budgétisation, à la mise en œuvre de programmes de développement local, ainsi qu'au suivi et à l'évaluation. Le Système de suivi s'appuie sur un recensement de l'ensemble des foyers au niveau du barangay. Comme le noyau d'indicateurs sur lesquels il est fondé concerne la santé, la nutrition, le logement, l'accès à l'eau et aux services d'assainissement, l'enseignement élémentaire, le revenu et l'emploi, le Système a aisément pu être adopté comme outil de production d'indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement. Au 15 janvier 2015, le système était utilisé dans 75 provinces, 69 villes, 867 municipalités et 23 410 barangays.

Exécution des grands programmes et projets appuyant les objectifs du Millénaire pour le développement

37. Programme *Pantawid Pamilyang Pilipino*. Lancé en 2008, ce programme de lutte contre la pauvreté utilisant le mécanisme du transfert monétaire assorti de conditions est la clef de voûte de la stratégie mise en place par le Gouvernement pour lutter contre la pauvreté et réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Il poursuit un double objectif : fournir une assistance sociale pour répondre aux besoins immédiats des familles et œuvrer au développement social nécessaire pour briser le cycle de la pauvreté qui se poursuit d'une génération à l'autre en misant sur des investissements sur le capital humain. Les foyers bénéficiaires sont choisis par l'intermédiaire d'un système national de sélection des foyers en vue de la lutte contre la pauvreté, administré par le Ministère de l'aide sociale et du développement, sur la base d'une enquête sur les revenus et dépenses des foyers et d'estimations établies à partir d'échantillons fournies par la Direction nationale de la statistique. Au 31 décembre 2014, le programme *Pantawid Pamilyang Pilipino* était mis en œuvre dans 144 villes et 1483 municipalités dans 80 provinces, et comptait 4 455 116 foyers bénéficiaires, dont 4 236 739 foyers couverts par le programme *Pantawid Pamilya* ordinaire, et 218 377 autres par le programme modifié de transfert monétaire assorti de conditions, qui couvre les bénéficiaires non pris en charge par le programme ordinaire de transfert monétaire, comme les sans-abris et les familles vivant dans la rue. S'agissant de la répartition géographique des foyers, elle s'établit comme : 1 821 649, soit 40,89% sont de Luçon, 1 725 190, soit 38,72%, de Mindanao et 908 277, soit 20,39% des Visayas.

38. Programme de prestation globale et intégrée de services sociaux [*Kapit-Bisig Laban sa Kahirapan* (KALAHI-CIDSS)]. Fondé sur une méthode de développement où l'initiative est laissée à la population locale, ce programme vise à lutter contre la pauvreté et à améliorer la gouvernance locale en renforçant la capacité des citoyens à trouver et appliquer des solutions locales pour remédier aux problèmes de pauvreté. En résumé, ce programme redonne le pouvoir aux populations en leur donnant la possibilité de prendre des décisions éclairées en matière de possibilités locales de développement.

39. Le programme de prestation globale et intégrée de services sociaux est actuellement mis en œuvre à l'échelle nationale grâce au lancement d'un programme de lutte contre la pauvreté piloté par le Gouvernement philippin, par l'intermédiaire du Ministère de l'aide sociale et du développement. D'autres projets sont menés à bien dans le cadre de ce programme : un projet de financement additionnel, les projets baptisés *Millennium Challenge Corporation*, *Payapa at Masaganang Pamayanan* et *Bottom-Up Budgeting*, un projet de bourses financées par l'Australie, un fonds de développement social financé par le Japon et portant sur les moyens de subsistance des groupes urbains vulnérables, et un fonds affecté à la lutte contre la pauvreté, lui aussi financé par le Japon.

40. Depuis 2003, le programme a concerné 8 435 barangays, 364 municipalités et 49 provinces dans 12 régions. En décembre 2014, le programme de prestation globale et intégrée de services sociaux avait financé au total 10 008 sous-projets, dont 6 611 sont déjà achevés et ont bénéficié à environ 1,5 million de foyers. Les réalisations concrètes de chaque projet sont présentées dans le tableau ci-après.

Tableau 3
Réalizations concrètes, par projet

| <i>Projet</i> | <i>Sous-projets financés</i> | <i>Sous-projets achevés</i> | <i>Foyers bénéficiaires des sous-projets achevés</i> |
|--|---|-----------------------------|--|
| Programme national de développement piloté par les populations locales | Activités de préparation sociale en cours | | |
| Projet de financement additionnel | 2 330 | 2 328 (99,9%) | 595 334 |
| Projet Millennium Challenge Corporation | 2 966 | 1 786 (60%) | 388 933 |
| Bourses financées par l'Australie | 230 | 0 (0%) | 0 |
| Fonds de développement social financé par le Japon | 95 | 84 (88,42%) | n.d. |
| Projet <i>Papaya at Masaganang Pamayanan</i> | 3 351 | 2 287 (66,25%) | 577 359 |
| Projet <i>Bottom-Up Budgeting</i> | 921 | 125 (13,57%) | n.d. |
| Fonds de lutte contre la pauvreté financé par le Japon | 115 | 1 (0%) | n.d. |
| Total | 10 008 | 6 611 | 1 550 281 |

Abréviations : n.d., non disponible.

41. Le programme de prestation globale et intégrée de services sociaux a prouvé que lorsqu'on leur donne les moyens d'agir, les populations locales sont capables de mobiliser des ressources pour résoudre leurs problèmes pressants grâce à des solutions dont elles débattent en interne et dont elle définissent l'ordre de priorité et les modalités de mise en œuvre et de gestion, et qu'elles appliquent comme elles l'entendent. En septembre 2011, la Banque mondiale a élaboré un rapport intitulé : *The KALAHI-CIDSS Impact Evaluation: A Synthesis Report* (Rapport de synthèse sur l'incidence du programme *KALAHI-CIDSS*) dont les conclusions étaient les suivantes :

- Le programme a permis de réduire le risque de récupération par les élites et a eu une incidence positive sur la consommation des ménages
- Le programme a permis d'améliorer la fourniture des services de bases et d'accroître la participation aux assemblées de barangays, ce qui a permis aux habitants d'être mieux informés des revenus et dépenses du barangay, ce qui est l'objectif du programme
- Le projet a eu une incidence positive sur plusieurs projets relatifs aux capital social, dont il a été prouvé qu'ils sont des facteurs très importants du bien-être des foyers.

42. *Couverture maladie universelle (CMU)*. Pour la période 2010-2016, la politique du pays en matière de santé est fondée sur le programme Couverture maladie universelle (CMU), dont l'une des orientations stratégiques consiste à remplir les objectifs du Millénaire pour le développement. L'objectif de la CMU est de promouvoir l'équité en matière de santé grâce à une prise en charge totale des frais, de faciliter l'accès aux programmes de santé publique prioritaires, d'améliorer la qualité des soins hospitaliers, en particulier pour les pauvres. Afin de réaliser les objectifs du Millénaire portant sur la santé, des produits de santé étaient distribués

aux groupes sanitaires_ desservant des zones concernées par le transfert monétaire assorti de conditions. Les équipes sanitaires locales ont été mobilisées et formées; environ 10 000 infirmières avaient été déployées dans le cadre du programme Infirmières diplômées d'État pour l'amélioration des soins et des services locaux; et des plans d'action avaient été mis au point dans 12 régions dans lesquelles se concentrent les problèmes liés aux objectifs du Millénaire pour le développement⁸.

43. *Programme d'instruction élémentaire de l'école maternelle à l'âge de 12 ans (« K à 12 »)*. L'adoption du cycle scolaire officiel de 12 ans compte parmi les tâches les plus urgentes et les plus importantes figurant à la liste du Plan d'action national philippin 2015 pour l'éducation de tous. Avec le programme « K à 12 », le Gouvernement vise une scolarisation universelle à l'école maternelle à partir de 5 ans. L'éducation primaire/élémentaire continuera de se faire à partir de six ans tandis que le niveau secondaire sera rallongé, passant de 4 à 6 ans. Cette initiative est fondée sur la prévision selon laquelle les Philippines devront bientôt posséder de plus grandes compétences pour se mettre au niveau des pays voisins et répondre à la demande nationale et internationale pour de plus hauts niveaux de compétence. L'inscription obligatoire à l'école maternelle a débuté à la rentrée 2011, et les programmes scolaires « K à 12 » pour la 1^{re} année de primaire⁹ et la septième année (1^{re} année de collège)¹⁰ ont été mis en place à la rentrée 2012. Le Ministère de l'éducation est en train de préparer les infrastructures nécessaires (salles de classe, etc.) à l'instruction des lycéens. La onzième année (5^e année de collège) et la douzième année (5^e année de collège) seront mises en place à la rentrée 2016 et à la rentrée 2017, respectivement. Il y aura une progression de l'école maternelle à la douzième année avec l'enrichissement des programmes scolaires pour assurer la maîtrise de l'apprentissage pendant la durée de l'éducation de base.

d) **Participation active de différents acteurs**

44. *Les fers de lance : les responsables locaux*. La réussite ou l'échec des objectifs du Millénaire pour le développement dépendent des interventions des administrations locales et de la volonté politique car la politique de décentralisation en a fait les premières responsables du bien-être et du développement de leurs administrés (Ministère de l'intérieur et des administrations locales, 2010). La répartition géographique des objectifs du Millénaire pour le développement par le biais de l'élaboration de rapports subnationaux sur la question est entièrement nouvelle aux Philippines car elle a fait des responsables locaux des fers de lance. Le processus participatif utilisé pour l'élaboration des rapports a accru l'implication des 17 administrations provinciales et des 3 administrations municipales et leur volonté de réaliser les objectifs du Millénaire (Reyes 2014). Leur adhésion politique aux objectifs s'est sans aucun doute traduite dans leur engagement à contribuer à leur réalisation. Cet engagement a ouvert la voie à a) la budgétisation et l'exécution de programmes et de projets liés aux objectifs de développement; b) des initiatives visant à aider les régions dans lesquelles la probabilité de réaliser les objectifs est faible et celles où ils ont été atteints afin qu'elles maintiennent leurs résultats;

⁸ Connues sous l'appellation « Douzaine des objectifs du Millénaire » du Ministère de la santé, il s'agit de la métropole de Manille, et de Negros Occidental, Quezon, Cebu, Pangasinan, Iloilo, Cavite, Maguindanao, Zamboanga del Sur, Leyte, Davao del Sur, et Pampanga.

⁹ La première promotion à suivre l'intégralité du programme « K à 12 ».

¹⁰ La première promotion à étudier les programmes scolaires du niveau secondaire renforcés.

c) la prise en compte systématique des objectifs dans les programmes de développement locaux.

45. *Les partenaires de développement internationaux.* Des campagnes de sensibilisation visant à mobiliser les donateurs ont été menées par l'intermédiaire du Forum de développement philippin, le principal mécanisme public destiné à faciliter les concertations entre les acteurs du programme de développement national au sujet de l'action à mener. La création d'un Groupe de travail technique sur les objectifs du Millénaire et le progrès social a facilité les concertations sur les mesures à prendre en faveur des objectifs. Plusieurs organismes multilatéraux et bilatéraux ont déjà harmonisé leurs plans-cadres d'aide avec les objectifs du Millénaire. Pour le programme de CCT du Gouvernement, un partenariat avec les organismes donateurs comme la Banque mondiale a été noué afin d'apporter une aide financière à sa mise en œuvre. Pour ce qui est des ressources financières, l'aide des agences de développement international a été sollicitée. L'aide étrangère (sous forme de prêts et de dons) à l'amélioration du secteur de l'éducation de base s'élevait à 45,9 milliards de pesos philippins entre 2000 et 2010.

46. *Partenariat public-privé.* Conscient de l'importance du rôle du secteur privé en tant que principal facteur du développement national, le Gouvernement a fait de la mise en place de partenariats public-privé un élément fondamental de la stratégie visant à accélérer le développement des infrastructures dans le pays et soutenir la croissance économique. Afin de renforcer les partenariats public-privé aux Philippines, un centre ad-hoc a été créé en 2010 afin de coordonner les efforts de facilitation de ces partenariats dans le pays. L'actuel plan-cadre régissant ces partenariats a étendu cette couverture pour inclure les secteurs de l'infrastructure non-traditionnels comme la santé, l'éducation et d'autres projets sociaux dans les domaines des infrastructures et du développement.

47. *Secteur commercial.* Le Comité des entreprises philippines pour le progrès social ont dirigé l'élaboration du *Philippines MDG Framework for Business Action* par l'intermédiaire d'une série de consultations avec des chefs d'entreprises et des dirigeants de fondations d'entreprise, des cadres supérieurs, des partenaires gouvernementaux et la communauté des donateurs. En 2004, le Comité des entreprises philippines pour le progrès social a publié des documents intitulés « *Relever le défi du développement : plan de route pour les entreprises philippines* » et « *Rapport 2010 sur l'investissement des entreprises dans les objectifs du Millénaire pour le développement* » qui indiquaient qu'environ 2,5 milliards de pesos philippins avaient été investis par les entreprises entre 2005 et 2010 pour la réalisation des objectifs de Millénaire pour le développement liés à la pauvreté, à la santé, à l'éducation et à l'environnement (voir tableau 4).

Tableau 4
**Secteur privé et investissements liés aux objectifs du Millénaire
pour le développement**

| | | |
|--------------------------|--|-----------------------------------|
| Lutte contre la pauvreté | <ul style="list-style-type: none"> • Créer des sources de revenu et des emplois pour les pauvres • Permettre l'accès aux services de base, y compris les denrées alimentaires et les aliments infantiles | 1,76 milliard de pesos philippins |
| Éducation | <ul style="list-style-type: none"> • Modernisation des locaux scolaires • Appui à l'amélioration des systèmes | 435 millions de pesos philippins |
| Santé | <ul style="list-style-type: none"> • Missions médicales parrainées par des entreprises • Programmes de prévention et de traitement du VIH/sida, de la tuberculose et autres maladies, qui sont mis en place sur les lieux de travail pour les employés et leurs familles | 145 millions de pesos philippins |
| Environnement | <ul style="list-style-type: none"> • La plupart des entreprises sondées se disent favorables aux initiatives encourageant l'utilisation durable des ressources en eau • En termes de soutien financier, ce sont les programmes favorisant la biodiversité qui ont reçu le plus d'investissements | 143 millions de pesos philippins |

48. *Société civile.* La participation active de la société civile est évidente dans la participation de Gawad Kalinga/Habitat for Humanity et d'autres organisations non gouvernementales à la mise en œuvre d'un programme complet de logement permanent à l'intention des victimes du typhon Sendong à Cagayan de Oro, Iligan et Dumaguete.

49. La création d'un système d'aiguillage des prestataires de service a débouché sur une distribution plus systématique des traitements, des soins et de l'aide aux personnes vivant avec le VIH et leurs proches. Cela a été démontré dans une initiative lancée par l'organisation non gouvernementale Alliance Against AIDS in Mindanao.

50. L'initiative Movement Against Malaria de la fondation Shell Philippines a joué un rôle majeur dans la réduction de la mortalité et de la morbidité liées à la malaria dans les cinq provinces endémiques de la maladie (Palawan, Apayao, Quirino, Sulu et Tawi-Tawi) par la distribution de moustiquaires imprégnées d'insecticide de longue durée et de bombes aérosols.

51. Le Social Watch Philippines, un réseau d'associations faisant la promotion d'un développement durable axé sur l'individu, a élaboré des Rapports citoyens sur les objectifs du Millénaire pour le développement qui fournissent une évaluation des initiatives gouvernementales du point de vue des organisations de la société civile et

des recommandations sur la manière d'améliorer les avancées s'agissant des objectifs du Millénaire.

52. Le rôle des médias dans l'approfondissement de l'appréciation et de la compréhension des objectifs du Millénaire pour le développement en particulier dans les régions isolées devrait également être souligné. Philippine Media Advocates for Development and Empowerment (PhilMADE) est une association de médias militant pour un environnement politique plus favorable aux programmes portant sur la problématique hommes-femmes, la démographie et la santé procréative, en particulier pour les populations pauvres et marginalisées, afin d'avancer dans la réalisation des objectifs du Millénaire.

53. *Participation citoyenne.* D'après une étude de la Banque asiatique de développement datée de 2012 intitulée *Le projet KALAHI-CIDSS aux Philippines : mise en commun des connaissances portant sur le développement décentralisé et participatif*, la planification participative de KALAHI-CIDSS permet à tous les citoyens, en particulier aux pauvres, de participer aux analyses qui mènent aux projets de développement à l'échelle des villages, qui à leur tour aideront à mettre au point les programmes municipaux de développement. La transparence du Forum municipal inter-villages du programme renforce la prise en compte des besoins des pauvres par les systèmes de planification et de budgétisation. Ce Forum constitue un mécanisme efficace pour la sélection et l'allocation des ressources consacrées au développement.

2. Ce qui n'a pas fonctionné

a) Mesures contradictoires ou redondantes

54. En raison de contradictions et de recouvrements, certains projets ont été retardés voire suspendus, comme les projets suivants :

- Les lois relatives à la protection des forêts et la loi de modernisation de l'agriculture et de la pêche;
- La loi sur le système national intégré de zones protégées ainsi que la réglementation de la pêche, en particulier au sujet des revenus qu'en tirent les communes situées au sein des zones protégées, et le code des gouvernements locaux sur la question de la juridiction des administrations locales au sein des zones protégées;
- Les lois sur les industries extractives, sur le système national intégré de zones protégées, sur les droits des peuples autochtones et sur les administrations locales.

55. Au sujet de la fourniture de logements décents pour les pauvres, différentes lois prévoient que le terme « logement économique et à vocation sociale » désigne des logements dont les prix sont abordables pour les classes moyennes à inférieures, soit 30 % des revenus bruts du foyer. Les potentiels bénéficiaires des logements sociaux sont donc ceux des premier, deuxième et troisième déciles. Toutefois, les prix plafonds en vigueur en matière de logements sociaux ne sont abordables que pour les foyers faisant au minimum partie du sixième décile.

b) Défaillances de la mise en œuvre et du suivi au niveau local

56. La réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement dépend largement de la fourniture efficace de services sociaux de base aux personnes, la plupart d'entre eux relevant des administrations locales. Cependant, la mise en œuvre et le suivi au niveau local ont été défaillants, pour les raisons suivantes :

57. *Capacités insuffisantes.* Les services de santé étant décentralisés, les capacités au niveau local doivent être renforcées tout en assurant la présence de personnel formé; autrement, il ne servirait à rien d'avoir des équipements sanitaires rénovés. Le Programme national d'accélération de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement recommandait que le Ministère de la santé prenne des décisions au sujet de l'organisation de services obstétricaux d'urgence et de l'évaluation des besoins de centres de soins et des hôpitaux (fonctionnalité et répartition) pour servir de base au renforcement des capacités permettant de lutter contre la mortalité liée à la maternité. Pour l'environnement, le Programme de développement des Philippines pour la période 2011-2016 a souligné la nécessité de renforcer les compétences des administrations locales de s'acquitter de leurs missions et de remplir convenablement leurs fonctions liées à l'environnement et aux ressources naturelles. Ceci, compte tenu des compétences techniques qu'il faut pour appliquer les dispositions des lois sur l'environnement et les ressources naturelles demandant l'utilisation de technologies récentes et sophistiquées (système d'information géographique, le système GPS, la valorisation, les bases de données et la présence en ligne des systèmes d'information).

58. *Moyens limités.* Les capacités institutionnelles et financières des administrations locales en matière de prestation de service à leurs administrés doivent être renforcées pour permettre des initiatives efficaces en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement. Un rapport de PIDS et UNICEF intitulé « *Améliorer la prestation de services au niveau local pour la réalisation des objectifs du Millénaire en Asie : le cas des Philippines* » indique que le transfert immédiat des pouvoirs, fonctions et responsabilités liés aux services décentralisés, du fait de la promulgation en 1991 de la loi sur les administrations locales, a entraîné une « inadéquation entre les pouvoirs et les responsabilités des administrations locales et leurs capacités institutionnelles et financières ». L'étude mentionne également que le manque de ressources et les déficits institutionnels ont une incidence sur la qualité et le nombre de services fournis, en particulier dans la plupart des municipalités de 5^e et 6^e catégories et provinces à faible revenu. Ces inquiétudes soulignent qu'il faut intensifier les efforts de renforcement des capacités d'absorption des administrations locales afin d'améliorer la prestation de services à leurs administrés.

59. *Faible conformité avec le système de suivi et d'évaluation de l'action menée par les administrations locales pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.* Malgré les circulaires publiées par les institutions nationales concernées au sujet de la création d'un mécanisme de suivi des avancées au niveau local, de nombreuses administrations locales n'ont toujours pas de mécanisme approprié qui leur permettrait de suivre leurs progrès et leur fournirait des données récentes et désagrégées pour dresser la liste des interventions nécessaires pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement. Puisque la mise en place d'un système de suivi (comme le Système de suivi à l'échelon local) entraîne des coûts, inciter les administrations locales à investir dans un tel mécanisme reste

un défi. La faible conformité des administrations locales en matière d'application du système de suivi et d'évaluation de l'action menée par les administrations locales pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement a constitué un obstacle à la création d'un mécanisme qui apporterait des informations sur les avancées au niveau local, les initiatives lancées par les administrations locales et les investissements réalisés en faveur des objectifs du Millénaire. D'après le Ministère de l'intérieur, la faible conformité des administrations locales est liée aux facteurs suivants :

- Manque de financements pour les orientations et l'assistance technique au niveau national;
- Confusion quant aux différents outils de collecte de données dans le suivi des Objectifs du millénaire au niveau local;
- Autres priorités en matière de charge de travail;
- Compréhension différente de la manière de remplir et d'encoder les formulaires;
- Difficultés à suivre les données pendant trois (3) ans en raison de la mauvaise gestion des registres.

60. *Faible conformité en matière de rapports sur les crédits et les dépenses liés aux objectifs du Millénaire pour le développement.* La circulaire 01-2011 commune au Ministère des finances et à l'Autorité chargée de l'économie et du développement ¹¹ demandait aux administrations concernées de présenter des rapports annuels sur les crédits, les dépenses et les résultats relatifs à la mise en œuvre des programmes, activités et projets liés aux objectifs du Millénaire, rapports à partir desquels l'Autorité chargée de l'économie et du développement calcule l'investissement financier du Gouvernement en faveur des objectifs du Millénaire. Puisque les outils de suivi sont des instruments indépendants et n'ont pas été consciencieusement étudiés lors de la planification, la classification des initiatives par objectif pourrait ne pas impliquer d'efforts de la part des administrations locales pour la formulation et la mise en œuvre des activités et programmes liés aux objectifs. Une planification délibérée en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire reste donc souhaitable au niveau local (Ministère de l'intérieur, 2010).

61. *Hiérarchisation inégale des objectifs du Millénaire pour le développement au niveau local.* Au niveau local, l'appui apporté aux mesures reste trop faible pour réaliser les objectifs du 4 et 5. Dans les différentes régions et provinces, on note que ces deux objectifs sont les moins prioritaires pour les administrations locales, ce qui explique en partie pourquoi ils sont les plus en retard au niveau national. Les mesures en faveur de la santé maternelle, notamment l'amélioration du taux d'utilisation de la contraception ou la fourniture de soins de santé procréative, ne sont pas des questions prioritaires pour les administrations locales. De ce fait, le défi consistant à mobiliser les administrations locales en faveur de ces objectifs via la promulgation de mesures locales reste une préoccupation majeure.

¹¹ Intitulée « *Consignes pour l'institutionnalisation de l'élaboration de rapports sur les crédits et les dépenses, y compris les objectifs et réalisations physiques, en faveur des objectifs du Millénaire pour le développement* »

c) La croissance ne profite pas à tous

62. La croissance économique observée au cours de la dernière décennie n'a pas bénéficié aux plus pauvres et aux plus vulnérables. Certaines franges de la population restent pauvres malgré la mise en œuvre de différents programmes de lutte contre la pauvreté. Les effets de la pauvreté sur les pêcheurs, les agriculteurs, les enfants et les travailleurs indépendants et les auxiliaires familiaux sont plus importants que les effets de la pauvreté au niveau national, et ne se sont améliorés au cours de la dernière décennie. Les peuples autochtones restaient également parmi les groupes les plus vulnérables. Par ailleurs, la part des emplois précaires reste importante, ce qui indique que beaucoup travaillent toujours dans des conditions relativement difficiles.

d) Disparités entre zones urbaines et zones rurales

63. On observe de fortes disparités entre les régions en termes d'inscriptions nettes, de survie d'une cohorte et de proportion d'enfants terminant leur scolarité. Les chiffres sont meilleurs dans les régions où le revenu familial annuel moyen est élevé. En outre, les tendances en matière de ratio filles/garçons dans l'enseignement primaire et secondaire montrent que pour parvenir à l'égalité dans le domaine de l'enseignement, les efforts devraient se concentrer sur les garçons, qui quittaient l'école parce qu'ils devaient travailler, n'avaient pas les moyens de payer les frais liés à leur scolarité ou étaient moins motivés.

64. En matière de santé maternelle, il existe d'importants écarts en fonction des régions, sans doute liés à un accès inégal aux services destinés aux mères, en particulier pour celles qui vivent dans des régions isolées, et à d'autres facteurs socio-économiques jouant sur le recours des services sanitaires. En outre, une part importante des naissances avaient encore lieu à domicile et en l'absence de professionnels qualifiés mais en présence de prétendues « hilots » (soignante traditionnelle), en particulier dans des zones où les services de professionnels qualifiés étaient inaccessibles. Le Programme national pour l'accélération de la réalisation de l'objectif du Millénaire pour le développement n°5 reflétait le fait que les femmes préféraient accoucher chez elles pour diverses raisons telles que :

- Manque de respect ressenti lors d'un traitement antérieur;
- Interruption du traitement apporté par des professionnels de la santé dispensant des soins prénataux, une aide à l'accouchement et de soins post-partum;
- Distance géographique;
- Aspect financier.

65. Il était également souligné que les femmes n'avaient pas à leur disposition l'ensemble des soins prénataux, ce qui constituait un obstacle majeur à l'amélioration de l'état de santé général des femmes et à l'augmentation des chances d'issue favorable des grossesses. On recense également d'autres préoccupations comme les lacunes du système d'orientation des patientes, le non-recours aux établissements de santé en raison du manque d'information, ce qui accroît l'ampleur des besoins insatisfaits en services de planification familiale et le nombre de grossesses précoces.

e) Manque de données

66. Le manque de données à jour pour alimenter certains indicateurs est également un obstacle à l'efficacité des mesures et des programmes. Ce manque est principalement dû aux importantes intervalles dans la période de collecte des données, et des délais entre leur collecte, leur traitement et leur publication. Par exemple, les estimations en matière de mortalité des nouveaux nés, des enfants de moins de cinq ans et des mères sont les seuls générées tous les trois à cinq ans. Il a en outre été observé qu'il n'y avait pas d'objectifs définis pour certains indicateurs, comme le chômage dans le cadre de l'objectif n° 1 (environnement), accès à la sécurité d'occupation des logements dans le cadre de l'objectif n°7, et ceux de l'objectif n°8. Suivre les avancées de ces indicateurs aurait été plus significatifs si les objectifs étaient définis de manière explicite.

67. La ventilation des données par sexe et par zone géographique est également primordiale pour déterminer les initiatives à prendre. Actuellement, les données ventilées par sexe ne sont disponibles que pour un certain nombre d'indicateurs relatifs aux objectifs du Millénaire pour le développement. Quant à la ventilation par zone géographique, des données nationales et régionales sont déjà disponibles pour la plupart des indicateurs. L'Autorité philippine de statistiques génère également des données jusqu'aux niveaux régional et provincial pour quelques indicateurs, qui sont publiées sur les sites « MDG Watch » des régions, des provinces et des municipalités. Elle dispose toutefois d'un nombre d'indicateurs limités en raison du manque de données provinciales ventilées et du manque de données provinciales et municipales disponibles. Les données ne sont disponibles qu'auprès des administrations locales qui se sont dotées d'un système de collecte de données pour le suivi des avancées locales dans la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Pour des raisons financières, toutes les administrations locales ne disposent pas non plus d'un système de suivi à l'échelon local. Certaines en sont déjà à leur deuxième série d'enquêtes, mais la plupart d'entre elles n'ont pas les moyens de financer une suite à leur première enquête.

f) bouleversements d'origine humaine ou naturelle

68. La survenue de bouleversements d'origine humaine ou naturelle a également freiné la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement aux Philippines, qui est l'un des pays le plus vulnérable au monde face aux catastrophes naturelles. Le cinquième rapport sur l'état d'avancement des objectifs du Millénaire pour le développement aux Philippines expliquait comment ces bouleversements pouvaient plonger de nouvelles familles dans la pauvreté ou encore appauvrir des familles déjà pauvres.

C. Enseignements tirés de l'expérience

69. On trouvera ci-après quelques exemples d'enseignements tirés des initiatives mises en œuvre pour la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement.

- Charger un organisme, comme le Comité multisectoriel sur les engagements internationaux liés au développement, de diriger le suivi et l'élaboration de rapports sur le respect des objectifs du Millénaire a ouvert la voie à

l'intégration systématique des objectifs dans fonctions ordinaires du Gouvernement.

- Attribuer la responsabilité de chaque domaine des objectifs du Millénaire à un organisme a facilité l'intégration systématique des objectifs aux fonctions de ces organismes, la reconnaissance et la prise en charge des responsabilités des objectifs, et la priorisation des objectifs dans le budget national. Cependant, il faut revoir et harmoniser un certain nombre de mesures contradictoires pour permettre une mise en œuvre efficace.
- Des partenariats fluides. Pour des dispositifs plus efficaces, tous les acteurs doivent au minimum être informés de ce qu'a accompli chaque partenaire. Une meilleure coordination est nécessaire à deux niveaux :
 - Entre les administrations nationales : elles devraient s'informer mutuellement des initiatives qu'elles prennent en faveur de la transposition des objectifs du Millénaire au niveau local, afin d'éviter les doublons et de synchroniser les projets de manière à atteindre plus facilement les objectifs fixés. Le Ministère de l'intérieur peut chapeauter cette coordination;
 - Entre les administrations locales : une meilleure coordination peut augmenter les chances de transposer pleinement les objectifs au niveau local. Les administrations locales les plus performantes peuvent expliquer leurs méthodes de travail aux autres, par exemple à l'occasion des réunions de groupes d'administrations locales.
- L'adoption de mesures visant à créer un environnement favorable à la transposition des objectifs du Millénaire au niveau local a permis aux administrations locales de jouer leur rôle de fers de lance dans la prestation de services en faveur de la réalisation des objectifs. Leurs capacités institutionnelles et financières doivent toutefois être renforcées afin d'assurer la mise en œuvre efficace des initiatives.
- La publication de données officielles a permis la création d'un mécanisme permettant de suivre les avancées réalisées aux niveaux national et infranational. Toutefois, le mécanisme de suivi pourrait être encore amélioré si des statistiques et des données exploitables et récentes, ventilées par sexe et par zone géographique, sont disponibles.
- Publier des données au niveau local est important pour la mise en œuvre d'interventions bien adaptées. Cela a été démontré par les expériences d'administrations locales qui utilisaient des données générées par des systèmes de suivi à l'échelon local à diverses fins, de l'élaboration de programmes locaux de développement tenant compte des objectifs du Millénaire au suivi des avancées sur le plan local. Toutefois, il reste encore beaucoup d'administrations locales à convaincre de se munir d'un mécanisme de suivi des données. Il faudrait également renforcer les capacités d'utilisation des données pour repérer les priorités et élaborer des programmes et projets efficaces en faveur des objectifs du Millénaire.
- Il faut mettre en place un mécanisme qui apportera une bonne de données sur les avancées réalisées au niveau local, les initiatives que les administrations locales ont prises et les investissements effectués en faveur des objectifs du

Millénaire. Elles soulignent combien des efforts sont nécessaires pour renforcer la mise en œuvre du système de suivi et d'évaluation de l'action menée par les administrations locales pour réaliser les objectifs du Millénaire pour le développement.

- Le suivi des initiatives prises en faveur de la réalisation des objectifs du Millénaire serait utile à l'évaluation des contributions apportées pour en ce sens. Le mécanisme d'établissement de rapports mis en place par la Commission de développement social et le Ministère du budget pour suivre les avancées matérielles et financières du Gouvernement doit être amélioré. Il faudrait également créer un système de suivi des initiatives prises par les organisations de la société civile et les entreprises.
- Il faut renforcer les activités de sensibilisation, car de nouvelles façons d'informer les administrations locales au sujet des objectifs du Millénaire et de leur rôle primordial dans leur réalisation sont nécessaires. Les outils et programmes mis au point pour la transposition des objectifs du Millénaire au niveau local pour le développement doivent être davantage distribués afin d'encourager les administrations locales à les utiliser.
- La transposition au niveau local du programme de développement pour l'après-2015 devrait être effectuée de manière simultanée dans toutes les administrations locales, dont les plus pauvres et les plus fragiles devraient voir leurs capacités renforcées.
- Avec l'approbation des responsables locaux, la transparence en matière de gouvernance locale constitue un pas dans la bonne direction en ce qu'elle contraint ces derniers à rendre davantage compte de leur programme de développement face à leurs administrés.
- Il est primordial que la croissance bénéficie à tous afin que les plus pauvres et les plus vulnérables reçoivent l'aide dont ils ont besoin pour améliorer leurs conditions de vie. Les ressources devraient donc être orientées vers les zones défavorisées et vers les grandes les plus vulnérables de la population, comme les pêcheurs, les agriculteurs, les enfants et les peuples autochtones. La création d'emplois rémunérateurs devrait être au centre des stratégies de lutte contre la pauvreté.
- Le Programme de développement des Philippines pour la période 2011-2016 s'articulait autour des grandes stratégies suivantes en faveur d'une croissance inclusive : a) un développement massif des investissements; b) un relèvement des exigences en matière de gouvernance; c) un investissement dans le développement humain et dans la formation des ressources humaines; d) une aide immédiate aux plus pauvres; et e) la création d'emplois. Il faut encourager les différents acteurs à collaborer pour l'application de ces stratégies. Les inégalités devraient alors reculer à mesure que les chances de développement sont mieux réparties entre les différentes régions et catégories socio-professionnelles.
- Il faut limiter les conséquences des bouleversements d'origine naturelle et humaine, qui freinent la lutte contre la pauvreté dans le pays, et mettre en place des filets de sécurité efficaces afin de limiter le glissement dans la pauvreté.

II. Orientation thématique

Établissement du Cadre de développement durable pour les Philippines

70. « Une vie de prospérité, de paix, de justice et de dignité pour chaque Philippin » est le principe fondamental sous-tendant le développement durable aux Philippines. Il s'agit à la fois d'un souhait et d'un engagement à ce que chaque Philippin profite de la croissance économique, puisse exercer ses droits fondamentaux, exploite son potentiel au sein d'une société juste, pacifique et solidaire, et vive en harmonie avec la nature. Cet idéal centré sur l'humain synthétise les aspirations collectives d'une société très attachée à la famille et aux relations entre les gens, tient à sa diversité, défend les droits de l'homme, respecte la nature et privilégie la coopération.

71. Cette conception de l'avenir peut se concrétiser en élaborant les décisions et les procédures autour des sept principes directeurs suivants, considérés comme primordiaux dans le cas des Philippines :

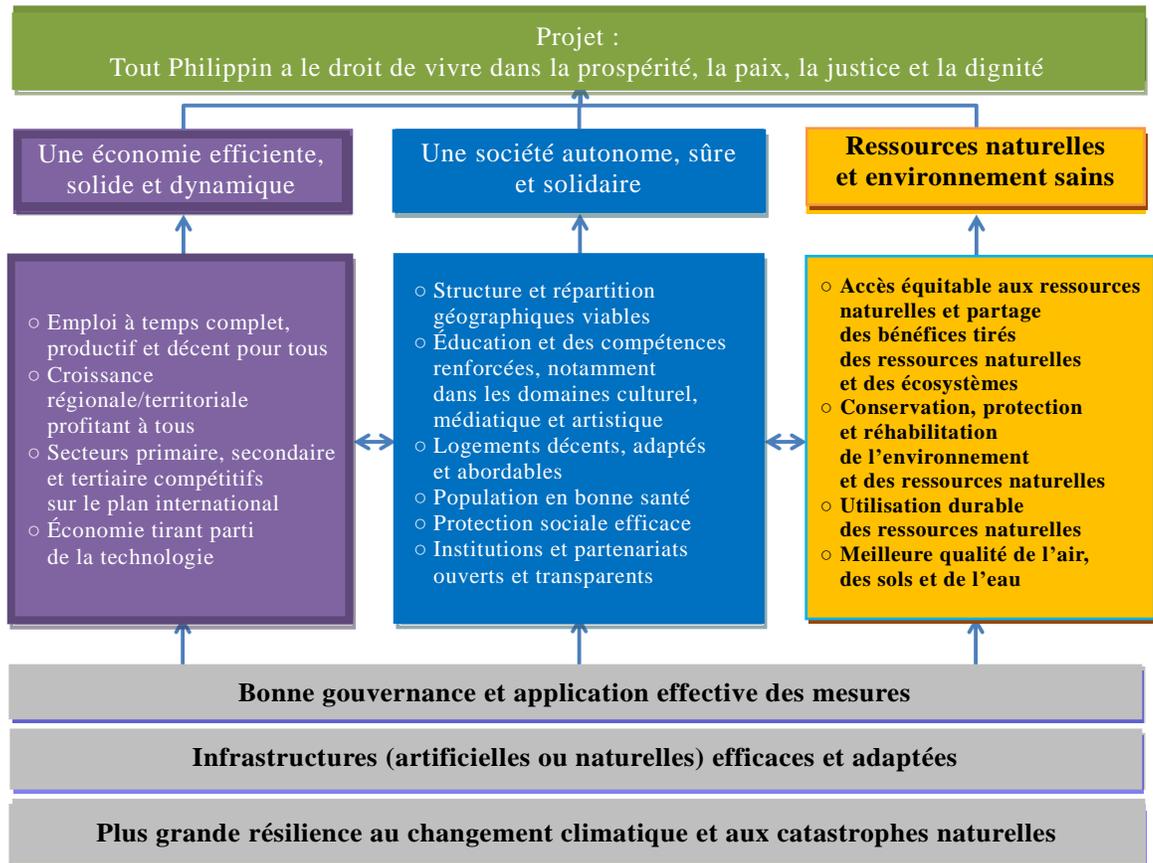
1. *Le respect de l'intégrité écologique et des capacités limites de la planète.* Le développement durable doit considérer la nature comme une ressource finie et vulnérable et comme un bien commun. Le développement économique et humain doit respecter l'intégrité de la nature et ses capacités limites afin d'assurer la perpétuation de sa productivité, pour les générations actuelles mais aussi futures;
2. *Une situation macroéconomique solide.* Le développement durable doit favoriser le maintien d'une situation macroéconomique solide, caractérisée par un contexte budgétaire, monétaire et financier sain et une position extérieure robuste. Une bonne gestion budgétaire doit générer les recettes publiques nécessaires pour fournir les services sociaux essentiels au développement humain et à des infrastructures de qualité, deux facteurs déterminants pour l'investissement dans la formation de capital;
3. *Le respect des droits de l'homme et de l'équité sociale.* Le développement durable doit être fondé sur le respect des droits fondamentaux inaliénables de chacun, sur la satisfaction des besoins essentiels, sur une participation à part entière à la vie de la collectivité et sur un accès équitable aux moyens de subsistance et aux ressources;
4. *La paix, l'ordre et la sécurité.* Le développement durable doit permettre à tous de vivre en paix et en sécurité en facilitant des relations harmonieuses grâce à la stabilité sociopolitique dans le pays et à l'intégrité territoriale dans les pays voisins;
5. *Responsabilité partagée.* Le développement durable doit être une responsabilité partagée, collective et indivisible. Les structures et initiatives publiques doivent être conçues autour des concepts de solidarité, de convergence et de partenariat entre les principaux acteurs du développement (gouvernements, entreprises, organisations de la société civile et organismes internationaux de développement);
6. *Respect des sensibilités culturelles et religieuses.* Le développement durable doit respecter la diversité culturelle et les valeurs morales et la

spiritualité des différents groupes ethniques afin de bâtir une société solidaire, pacifique et juste, fondée sur les droits de l’homme. Cela est d’autant plus important que la société philippine est composée de diverses appartenances ethniques, culturelles et religieuses, avec plus de 100 groupes ethnolinguistiques répartis sur l’ensemble de l’archipel;

7. *Une population stable.* La compréhension des dynamiques en marche au sein de la population, des ressources, de l’environnement et du développement doit sous-tendre la politique de développement durable. Une démographie stable doit permettre à l’économie, aux gouvernements et à l’environnement de répondre aux besoins essentiels et d’accompagner la transition vers un avenir prospère, sain et durable.

72. Guidé par ses sept principes, le programme proposé s’articule autour de trois objectifs de développement nationaux associés aux piliers complémentaires du développement que sont la croissance économique, le développement social et la stabilité environnementale. Il favorise l’intégration des question environnementales, sociales et économiques à tous les stades de la planification et de la mise en œuvre des mesures visant à la satisfaction des besoins essentiels, à l’amélioration des conditions de vie et à la protection de l’environnement et des ressources naturelles pour un avenir équitable, prospère et sûr pour tous les Philippins.

Figure IV
Programme de développement durable proposé



73. Pour concrétiser ce projet de société, il faut chercher à atteindre les objectifs suivants :

1. Une économie efficiente, solide et dynamique portant quatre grands objectifs :
 - a) Emploi à temps complet, productif et décent pour tous¹²;
 - b) Croissance régionale/territoriale profitant à tous;
 - c) Secteurs primaire, secondaire et tertiaire compétitifs sur le plan international;
 - d) Économie tirant parti de la technologie.
2. Une société autonome, sûre et solidaire, avec six grands objectifs :
 - a) Structure et répartition géographiques viables;
 - b) Éducation et des compétences renforcées, notamment dans les domaines culturel, médiatique et artistique;
 - c) Logements décents, adaptés et abordables;
 - d) Population en bonne santé;
 - e) Protection sociale efficace;
 - f) Institutions et partenariats ouverts et transparents.
3. Des ressources naturelles et un environnement sains, avec quatre objectifs :
 - a) Accès équitable aux ressources naturelles et partage des bénéfices tirés des ressources naturelles et des écosystèmes;
 - b) Conservation, protection et réhabilitation de l'environnement et des ressources naturelles;
 - c) Utilisation durable des ressources naturelles;
 - d) Meilleure qualité de l'air, des sols et de l'eau.

74. Parmi les questions transverses qui forment une base solide pour les trois objectifs, on trouve a) une bonne gouvernance et une application effective des mesures, b) des infrastructures (artificielles ou naturelles) efficaces et adaptées et c) une plus grande résilience au changement climatique et aux catastrophes naturelles.

75. L'appui à toutes ces composantes permettrait la constitution d'un mécanisme de suivi et d'évaluation efficace, qui faisait cruellement défaut au « Philippines Agenda 21 ». Le programme de développement durable définira des stratégies à moyen et long terme pour inscrire le développement durable dans l'avenir tout en tenant compte des échecs du passé.

76. Pour mettre en œuvre le programme de développement durable, un plan en trois étapes s'étalant sur 30 ans (2016 à 2046) est proposé, qui comporte des stratégies à court, moyen et long terme et des objectifs visant à concrétiser ce projet.

¹² Défini par l'Organisation internationale du Travail comme le niveau d'emploi où toute personne disponible, en capacité de travailler et en recherche d'emploi parvient à s'employer.

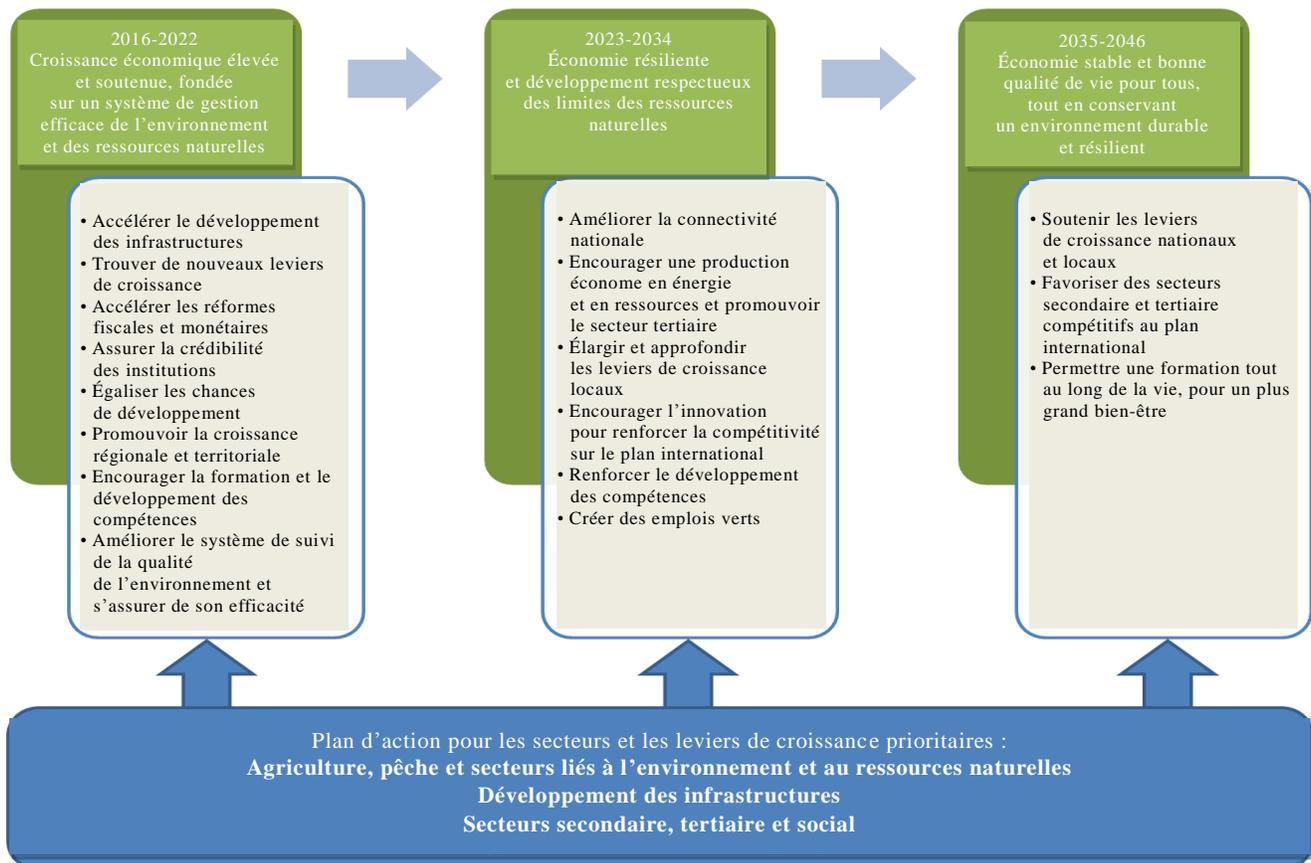
77. La première phase (2016-2022), qui servira de guide au prochain gouvernement en matière de développement à moyen terme, vise à conserver les avancées de l'actuel gouvernement, avec un système de gestion efficace de l'environnement et des ressources naturelles. Huit orientations stratégiques ont été définies, comme l'indique la figure V.

78. La deuxième phase (2023-2034) consistera en une transition vers une économie résistante et un développement cohérent, qui respecte notamment les capacités limites des ressources naturelles. Au moins six orientations stratégiques appuieront cette phase, afin d'élargir ou de renforcer celles de la première phase.

79. La troisième phase (2035-2046) s'appuiera sur les avancées réalisées lors des deux premières, avec notamment la réflexion sur une économie stable qui offre une bonne qualité de vie à tous les Philippins, tout en permettant un environnement viable et résilient.

80. Il convient toutefois de noter que les stratégies mentionnées à titre indicatif pour ces trois phases restent sujettes à changement tant que le scénario du développement n'est pas élaboré en tenant compte des mesures en cours, des programmes, activités et projets et des ressources. Un calendrier par secteur sera également arrêté en tenant compte des programmes thématiques, des plans d'aménagement du territoire, des mesures et des projets en cours, et en suivant le scénario de développement.

Figure V
Phases et stratégies de mise en œuvre



81. Le programme de développement durable et ses diverses composantes seront enrichis grâce à des consultations avec les principaux acteurs à différents stades. Il doit évoluer avec le temps de manière à intégrer les nouvelles connaissances acquises, les nouvelles réalités et les nouveaux défis. Les objectifs et priorités stratégiques seront adaptés et redéfinis à mesure que le programme est validé par les différents secteurs, en fonction des conclusions issues du suivi et des évaluations.

82. La validation du cadre de développement durable devra être suivie de l'élaboration d'un plan d'action détaillé, qui doit faire l'objet d'une large représentation et s'appuyer sur le principe d'une participation de tous les acteurs et d'un consensus. Les objectifs, les priorités et les initiatives stratégiques dans le cadre du développement durable vont devenir les bases de la liste d'objectifs et d'indicateurs utilisés pendant la phase de planification. Les objectifs auront des échéances bien définies, avec des indicateurs mesurables pour assurer la transparence des résultats. En raison du calendrier lointain, les étapes clefs seront définies lors de périodes spécifiques afin de refléter les avancées réalisées dans la concrétisation du projet de développement durable.
